

ABARIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes

Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955

délivrée le 17/03/2022 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE

Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED

Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant M. Daniel FOURCADE

Tél.: 05.62.34.54.54
Inscrit au RCS de Tarbes Siret: 443 658 463

Entre les soussignés:

Inscription au registre des Mandats N° 25496

MANDAT SIMPLE DE VENTE

SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Me COURET Galvielle - Berlle nee 19.3.4	8 à Samteure-de. Communes 1211
reiendant 170 rue STRoch = Sametane de	Communes 31510 1.
recident 170 rue STRoch à Sametone de none courer Mangline mée 11.04.65 à ST	Conders (31) resident au 60 rue d
- Lac 31150 Certinage. Agissant conjointement et solidairement en QUALITE D	E SEIILS PROPRIETAIRES pour le compte
de l'indivision	tes sous la dénomination « LE MANDANT », vous
mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire to	utes les démarches en vue de vendre les biens et droits
ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications d	le propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot
copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicable	les aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux iois ou
1 1 2 L	
fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².) - 1 Marison d'Ilaliation et 2 75 rue du FORGERON 31510 Saure	res defandances sulvee on
Home du FONGENON 3/12/10 Same	leve de connincés suite paralle
Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître	anoma Cadartille I 689
Séquestre :	
La lai calidarité et renouvellement urbains du 12.12.2000 réalemente le versement visé ci	i-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).
En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite	, les lollus ou valeurs qu'il est usage de laire versei par
l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations	énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un
acomércus avant été informé ou présenté, directement (ou indirectement, de la vente du bien par le
MANDATAIRE Le MANDANT s'engage à verser au MANDA	l'Alke en vertu des articles 1142 et 1152 du Code
Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rén	nunération prévue dans ce mandat.
Clause particulière: Prix fisce par la Vandan	
n : v demandé par la mandant vandour des hiens et droits ci	-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable
comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de (Chiffres): 138000 Elle Leure Le Le Leure Le Le Leure Le Le Leure Le Le Leure Le Leure Le Leure Le Leure Le Le Leure Le Leure Le Le Leure Le Le Leure Le Le Le Le Leure Le Leure Le	prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de
(Chiffres): 138000 €. €. 1 \000	
(Lettres): Cent there luit mile	euros.
Dankla Duin mat managintaina/el. 1/ 2000	
Honoraires: nos honoraires fixés à 18. % TTC, calculés sur le	nuiv de vente (prêts inclus) semnt à la charge du
Honoraires: nos honoraires fixes a AB. % 11C, calcules sur le vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'	opération sera effectivement conclue et constatée
dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'artic	le 74 du décret N072-678 du 20 juillet 1972, constatant
l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de fina	ancement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt
HONGOND - BELLEVING BOULD - BUNGER BOULD - BUNGER BOUND - BUNGER BUNGER BOUND - BUNGER BUNGER BOUND - BUNGER BOUND - BUNGER BUNGER BUNGER BUNGER BUNGER BUNGER BUNGER BUNGER BUNGER B	- No. 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
vendeur, rachat de parts,). Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres):	15006 €,
(lettres): treize mille euros.	euros.
	e des dispositions fiscales concernant les plus-values et
Plus-Values et T.V.A.: les parties reconnaissent avoir été informée déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie incluse.	à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A.

AUCUN HONORAIRE NE SERA DU AU CAS OU LE MANDANT VENDRAIT SANS AUCUNE INTERVENTION DE LA PART DU MANDATAIRE.

ABAHIM

Tél.: 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60

Site web: www.abafim.fr e-mail: contact@abafim.com
gence est adhérente au SNPI, Syndicat National des Professionnels Immobiliers, (premier syndicat Prançais de l'Immobilier depuis 1960)

Obligations du MANDANT: Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à ratifier	la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par L	E MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés per ce
Le MANDANT s'interdit expressément pendant le cours du présent r	nandat, de négocier directement ou indirectement la	vente des biens ci avant désignés, et, pendant les 24 mois après l'avance.
- Le MANDANT s'engage à diriger vers le MANDATAIRE toutes le	anua i arres, y compris avec un autre intermédiaire s demandes qui lui serait adressées directement, et. e	en cas d'engagement de sa part ou d'un autre cabinet (compromis sons ser le MANDATAIRE)
vente), deux ans apres i expiration de ce mandat, a ionimir l'assurance	ecric immediatement au MANDATAIRE, en lui i	notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception, que les hiens ne lui vente, et de l'agence éventuellement intervenue ainsi que le prix de vente final.
Cette notification mettra fin au mandat de vente et évitera au mandata cet acquéreur et/ou l'agence. Le MANDANT devra obtenir de son acq	ire d'engager la vente avec un autre acquérent, et épa	reners on MANDANT les nouvenites nouvent être éventuellement exercée une
- Si le MANUAN'I présente les biens à vendre directement ou par l'int	ermédiaire d'un autre mandataire, ce sera au prix des	s présentes, de facon à ne pas gêner le MANDATAIRE dans sa mission
propriétaires, le ou les propriétaires signataires de ce mandat ont l'acco	rd du ou de tous les autres propriétaires et agissent d	pièces, actes, certificats nécessaires au dossier. Dans le cas de pluralité de lonc, également solidairement, en tant que leur mandataire verbal.
- Le MANDANT s'oblige à donner au MANDATAIRE toutes facilités - Le MANDANT s'engage à faire établir à ses frais et sans délai l'enser	pour faire visiter son bien tous les jours aux heures c nble des constats, états et tout le Dossier de Diagnost	ouvrables. tic Technique obligatoires et notamment : 🗍 les états relatifs au risque
d'exposition au plomb (clause concernant tous les immeubles bâtis à us	rage d'habitation construits avant le 01 janvier 1949)	; [] à l'amiante (immeubles bâtis dont le permis de construire est antérieur au r 2010 : [] au système d'assainissement (pour tout immeuble d'habitation non
accordé au réseau public de collecte des eaux usées), en l'absence desqu	els il se priverait de la possibilité de s'exonérer de la	garantie des vices cachés correspondante à l'état manquant ; 🛘 l'état relatif
performance énergétique (DPE) dont l'absence peut entraîner une sanc	tion issue du droit commun; 🛛 bornage. Ce dossier	de la vente ou à demander au juge une diminution du prix ; El le diagnostic de devra être annexé à l'engagement des parties.
autorise le MANDATAIRE à ses frais:		ANDANT, ne fournit pas l'attestation des surfaces sous huitaine, le MANDANT
" à faire établir par un homme de l'art, une attestation mentionnant les " à demander au syndic, en son nom et à ses frais, communication et co	opie des documents devant être fournis à l'acquéreur	r, notamment le règlement de copropriété, le carnet d'entretien de l'unmeuble,
moven annuel de la quote-part, à la charge du vendeur, le montant du	budget prévisionnel correspondant aux dépenses co	l'article 721-2 du CCH ainsi que le nombre de lots de la copropriété; le montant ourantes du lot, les procédures en cours. Cette autorisation ne concerne que les
documents que le vendeur copropriétaire n'aurait pas déjà fournis au Mandant et les documents y afférents sont la propriété du manda	IANDATAIRE. Ce dossier devra être annexé à l'enga	gement des parties. Les frais résultant de toutes ces obligations sont à la charge
Durée du Mandal: Le présent mandat est consenti SANS EXCLUSIVITE à compter de ce	jour pour une durée de vingt quatre mois (24). Il n	e pourra être dénoncé pendant les trois premiers mois. Passé un délai de trois
mois à compter de sa signature, ce mandat peut être dénoncé à tout mo par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Art. 78 du d	ment par chacune des parties, à charge pour celle qu	ui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance
Pouroirs: Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour men		
Réclamer toutes les nièces utiles auprès de toutes personnes privé	es ou publiques, notamment le certificat d'urbanisme	e, les taxes d'imposition, les titres de propriétés, etc.
- Etablir (ou s'adjoindre ou substituer tout professionnel au choix d	lu MANDATAIRE pour l'application des présentes) a	MANDATAIRE le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat. au nom du MANDANT, tous actes sous seing privé (compromis en particulier)
eventuellement assortis d'une demande de prêt, aux clauses et condition - Négocier, s'il y a lieu, avec tout titulaire d'un droit de préemption	ns nécessaires à l'accomplissement des présentes et r , le préempteur sera subrogé dans tous les droits et	obligations de l'acquéreur : donc, toute rémunération incombant à l'acquéreur
sera à la charge du préempteur. Le MANDANT restant libre de refuser si le prix net propriétaire est inférieur au prix convenu sur le mandai.		
	MA 2111 PAUSTR I AMARTIAN METALUNGAN PAR LA 1231 MANDENIA A LEVILATE	natique, aux fichiers et aux libertés du 06 janvier 1978, le MANDANT a droit étant entendu que le MANDANT est seul propriétaire du droit à l'image de son
Appears up pappagu « A wendre » (pour les biens dont le prix sur	le mandat est au prix de l'estimation) et « Vendu par	». à l'endroit que le MANDATAIRE jugera utile.
- Communiquer le dossier à tout confrère professionnel de son choi	x et autoriser la délégation de mandat. Le délégue en	gagera sa responsabilite a regard du mandame
- Satisfaire, s'il y a lieu à la déclaration d'intention d'aliéner, exigée	par la loi. En cas d'exercice du droit de préemption	n, négocier avec l'organisme préempteur, bénéficiaire de ce droit à la condition
d'avertir le MANDANT, étant entendu que le MANDANT garde le Le bien ne pourra faire l'objet d'une campagne publicitaire qu'à co	mpter de la transmission au MANDATAIRE du DPE,	, le nombre de lots de la copropriété, le montant du budget prévisionnel pour le
lot, les procédures en cours, le tout à la charge du MANDANI.	dennées nomannelles afin de moner à bien sa miss	sion, Le MANDANT autorise notamment le MANDATAIRE à transmettre ses
données personnelles à des tiers concernés (notaires, diagnostique	urs, SPANC,) dans le cadre d'une vente. Ces donne	tataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou
courrier électronique dédiés, au plus tot trois mois et au plus tard un m	ols availt le territe de la periode autorisant le rejet de	ons un encadré apparent, la date limite de résiliation.
Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux c	uspositions du premier aimea, le consommateur peu	née après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont
dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la c	ale de lesmadon, deduction faite des sommes donne	égent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement
certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'info	mation du consommateur. Les trois anneas proce	
d'assainissement. Ils sont applicables aux consommateurs et aux non-plus de MANDANT déclare et reconnait que préalablement à la s	signature des presentes, n'a regulies internations	ations prévues aux articles L111-1, L111-2 et L121-17 du Code de la es comprendre.
consommation, qu'il a eu le temps nécessaire et sumsant pour Conformément à l'article L211-3 du Code de la consommation,	e Mandant est informé que, en tant que consomma	teur, il a le droit de recourir à un médiateur de la consommation en vue de la
résolution amiable du litige qui pourrait l'opposer au Mandataire. Les il	er le consommateur est l'association des médiateurs	rticles L 611-1 et suivants et R 612-1 du Code de la consommation. des métiers de l'immobilier (MEDIMMOCONSO 1 Allée du Parc de Mesemena
- Bat A - CS 25222 - 44505 LA BAULE CEDEX https://medimmocouse	Hyddicsex and recommend	
La Mandant a la fuculté de renoncer au Mandat dans le delai de QUATUI	ZE JOURS à compter de la date de signature des pre e ci-dessous ou procèdera à toute autre déclaration	resentes. n dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter et l'adressera en nence à courir le jour de la signature des présentes, étant précisé que le jour de
	Tic, tians as acias as f	
The fourth de refractation har is MANDAIL IIC COLLICIA		H <u> </u>
notamment la diffusion d'annonces portant sur l'oltre de vente des biels	xpiration du délai de rétractation, cette demande d	le retractation. l'exécution immédiate du mandat ne le prive pas de sa faculté de rétractation
mandant le délai de la jours tant que l'Agence n'à pas piemement execus		
Jouissance: L'entrée en jouissance aura lieu lors de la	a réalisation de la vente par acte authentique	, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libr
de toute location, occupation ou réquisition. Le MANDATAIRE s'engage à :		
- informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (leg	islatifs, prix, situation économique,).	LL
- réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien sur son rés - mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le	e site www.abafim.fr avec un accès en temps	réel des actions entreprises par le MANDALALES. tions au MANDANT, notamment par email,
- rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions	enticprises units que	ant do ca mission
- organiser un rendez-vous physique ou téléphonique tous les t - Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : c - informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat p	ette sélection permettant d'éluder les curieu	argement ou LRAR dans les huit jours de l'opération, en
- informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat p irrignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu dé	ivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N	V°72-678 du 20 juillet 1972.
		-ter de l'intégralité des services définis au present mainte.
Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissa conformément aux articles L 111-1 et suivants du Code de la con	nsommation et avoir reçu un exemplaire	하다면 그 나는 어림을 하다고 먹는데, 이번 이 생생님은 이렇게 하다면 하다는데 그는데 그는데 그는데 그들이 되는데 아니는데, 아니를 살아지지 않는데, 나를 하는데 아니는데 얼마나 되었다면 다른데 다른데 나를 다 되었다.
Lignes: 022.2.2	Samellerun	, le 3,10 2026
Motes: D		And the state of t
Chissire : EZeeo- Rayés muls LE MANDANT (propriétaire)	Conjoint non propriétaire	LE MANDATAIRE (Agence)
Bon pour mandat,	Nom + prénom	Mandat accepté. Naudat accepté.
	Bon pour autorisation de vendre	
Will		
Formulaire de rétractation : à compléter et rétourner p Papillon à rétourner daté et signé par le (s) mandant(s) par lettre	our réalitation de mandat (Code de la consomme recommandée avec accusé de réception à l'adresse	ation articles. Lu21-23 à Lu21-26) figurant en entête au recto du présent document. Conditions :
formulaire à expédier au plus tard le quatorzième jour de la riens survant	ture du présent contrat, ou si ce délai expire un sam	edi, dimanche ou jour férié ou chôme, le premier jour ouvraine
Je sommigné(e), déclare annuler le mandat de vente d'après :		Signature(s) du (des) mandant(s):
Nature du bien :		
Date de algoriure du mandat de vente :	a betalaguag k gray back, backer was a die despektion of backer directs.	